



Le St Laurentais

N°20

JUIL / AOÛT / SEPT

2012



MAIRIE HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin

au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: st.laurent.de.la.pree@mairie17.com

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

L'édito de **Monsieur le Maire**, dans le « **Le St Laurentais** » a laissé place à celui du **Conseil des Sages**, dans son n° 17 (octobre-novembre-décembre 2011) et à celui du **Conseil municipal des jeunes**, n° 19 (avril-mai-juin 2012). Au tour maintenant des nombreuses **associations** de St Laurent de la Prée d'occuper cette première page.

Première association à se présenter : **LE CLUB INFORMATIQUE**

Le Club informatique de St Laurent de la Prée est né en novembre 2005, de par la volonté de M. le Maire, en mettant à disposition une salle (l'ancienne bibliothèque, route de la Levée, en haut des marches), certains équipements ; le bénévolat sans faille de deux animateurs dont Gérard Bridoux, analyste programmeur, toujours au club.

Animateurs : Ces animateurs ont non seulement prêté du matériel (ordinateurs) mais effectué les branchements pour le Net, assuré les permanences trois jours par semaine... Sont venues se joindre à Gérard Bridoux (qui assure les cours du lundi), Marie-Claude Joyau et Nicole Gaudin (dont le duo fait merveille le mercredi pour les débutants et pas seulement). En 2008, au cours d'une assemblée extraordinaire, alors que le club menaçait de fermer faute d'adhérents assidus, un informaticien en activité s'est proposé pour donner des cours le jeudi soir, pour ceux qui travaillent. Laurent Brousse (c'est de lui qu'il s'agit) a tellement de succès que son cours est loin de se limiter à ceux qui travaillent ! Depuis l'année dernière, Dominique Le Breton est venue animer le cours Excel du jeudi matin.

Équipement : Dix ordinateurs (XP familial, Vista, Windows 7) avec écrans de 24", trois imprimantes : deux multifonctions jet d'encre, une laser couleur. Tous les ordinateurs sont reliés par réseau entre eux et aux imprimantes, de même qu'à l'ADSL. Les adhérents peuvent venir avec leurs ordinateurs portables et se connecter au point wifi. Tables avec prises électriques multiples sont à leur disposition.

Jours, mois et horaires : Le Club informatique est ouvert de janvier à juin et de septembre à décembre : le lundi (avec Gérard Bridoux) de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30 ; le mercredi (avec Marie-Claude Joyau et Nicole Gaudin) de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17 heures ; le jeudi matin (avec Dominique Le Breton) de 9h30 à 11h30 et le jeudi soir (avec Laurent Brousse) de 18 heures à 20 heures.

Conditions : Pour les adhérents qui suivent les cours, cotisation annuelle 12 € ; le mois de cours, 6 € (payable d'avance par trimestre).

Pour tous autres renseignements : se présenter aux jours et heures de cours, ou consulter le BLOG de St Laurent de la Prée, rubrique « Associations » : CLUB INFORMATIQUE

Michelle Dupas, Présidente du Club Informatique

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE:

Le 3^{ème} lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Son secrétariat est dans les locaux de la DTAS: 28 rue Chanzy à Rochefort. Tél: 05 46 88 15 79



De part notre abonnement à l'Union Nationale, nous vous informons des dernières nouvelles
Pour les personnes âgées aux revenus modestes
Lancement national du "Pass lunettes"

Un "pass-lunettes" a été mis en place lundi 14 mai 2012, à destination des personnes âgées aux revenus modestes afin de faciliter leur accès aux soins d'optique, mal pris en charge par la sécurité sociale.

Petite révolution dans le monde de la lunetterie. Habituellement très mal pris en charge par la sécurité sociale, une association a décidé de lutter contre cette dérive. Optique solidaire a, à cet effet, lancé un « pass-lunettes ». Mais, celui-ci ne s'applique pas à tout le monde. Il est à destination des personnes âgées aux revenus modestes. Plus précisément, ce « pass-lunettes » s'adresse aux personnes éligibles à l'ACS (aide à la complémentaire santé), dont les revenus sont compris entre 648 et 816 euros. Pourquoi ? Car en dessous de 648 euros, la CMU-C (complémentaire de la couverture maladie universelle) garantit déjà une paire de lunettes par an à ceux qui en bénéficient.



Mise en place des bureaux d'aide aux victimes

Les bureaux d'aide aux victimes (BAV) peuvent désormais être mis en place dans chaque tribunal de grande instance. Composés de représentants d'associations d'aide aux victimes, les BAV ont pour mission d'informer les victimes et de répondre aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer tout au long de la procédure pénale, notamment à l'occasion de toute procédure urgente telle que la comparution immédiate. Les BAV aident les victimes dans leurs démarches et les informent sur l'état d'avancement de la procédure les concernant. Les BAV orientent également les victimes vers les magistrats ou les services compétents, en particulier les juridictions de l'application des peines. Enfin, les victimes sont guidées vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent éventuellement prétendre, comme le service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions ou la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.

Décret n°2012-681 du 7 mai 2012 relatif aux bureaux d'aide aux victimes.

Plan canicule 2012

L'instruction interministérielle du 9 mai 2012 relative aux nouvelles dispositions de la version 2012 du plan canicule, arrêté conjointement par le préfet de département et par le président du conseil général, prend en compte la situation des personnes âgées, des personnes handicapées, mais également des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ainsi que des enfants et nourrissons.

Pour rappel, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes fragiles, notamment âgées et handicapées. (ci-joint fiche d'inscription)

Guide "Démarches sociales et cancer"

L'Institut national du cancer (INCa) publie, en partenariat avec la Ligue nationale contre le cancer, l'édition mise à jour du guide "Démarches sociales et cancer". Destiné aux personnes atteintes d'un cancer et à leurs proches, ce guide a pour objectif de les accompagner dans les multiples démarches administratives et financières suscitées par la maladie. Il recense l'ensemble des dispositifs qui leur sont destinés et les droits dont ils disposent. Le guide est téléchargeable et disponible gratuitement à la commande sur le site de l'INCa.

Augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé a annoncé le 30 mai dernier une augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire dès la rentrée 2012. Les familles concernées se verront ainsi verser, le 20 août 2012, une allocation d'un montant net de :

356,20 € pour un enfant âgé de 6 à 10 ans, contre 284,97 € en 2011

375,85 € pour un enfant âgé de 11 à 14 ans, contre 300,06 € en 2011

388,87 € pour un enfant âgé de 15 à 18 ans, contre 311,11 € en 2011

Les 3 millions de familles concernées verront le montant de leur allocation augmenter de 125 € en moyenne.

AIDES AUX VACANCES

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Le Passeport Temps Libre est une aide qui varie selon le quotient familial, il donne droit à des réductions pour les séjours en centres de vacances : colonies et camps de vacances. Pour les vacances familiales, la CAF peut vous proposer une aide pour votre projet familial. **CAF de Charente Maritime: 4 bis av du Maréchal Leclerc 17000 La Rochelle. Tél 0820 25 17 10 - www.caf.fr**

LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

- La Caisse de Mutualité Sociale Agricole propose à ses allocataires des aides pour les vacances collectives, les vacances familiales et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Les bons vacances sont envoyés aux familles en début d'année. **MSA, agence La Rochelle / océan: 32 av Albert Einstein 17000 La Rochelle Tél 05 46 97 50 28 - www.msa17.fr**

LE CONSEIL GENERAL

- Le Conseil Général de Charente Maritime peut, après étude de la situation familiale, octroyer une bourse pour son séjour de Liginiac. **MAISON de la Charente-Maritime, Service vacances, 85 boulevard de la République 17076 La Rochelle cedex 09. Tél 05 46 31 70 00 - www.charente-maritime.org**

LE SECOURS CATHOLIQUE

- Sur un rapport d'une assistante sociale, le Secours catholique apporte une aide financière par enfant, en complément des aides de la CAF et d'autres organismes. Par courrier : **Délégation de La Rochelle, BP 67 - 17003 La Rochelle cedex. Contact téléphonique pour aides pour les camps de vacances Tél : 05 46 44 30 09**

LES MUTUELLES

- Certaines mutuelles accordent des aides non négligeables pour les vacances de leurs adhérents. Renseignez vous auprès de votre mutuelle

LES COMITES D'ENTREPRISE

- Les entreprises et les administrations qui ont mis en place des services sociaux proposent certaines allocations dont peut bénéficier le personnel. Se renseigner auprès de son employeur.

AROEVEN POITOU CHARENTES : L' Association Régionale des œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale peut apporter une aide au départ en centre de vacances de jeunes de 9 à 17 ans, scolarisés dans l'Académie, pour les séjours qu'elle organise; aide cumulable.

AROEVEN 9 avenue Georges Pompidou, 86000 Poitiers. Tél 05 49 45 24 34

JEUNESSE PLEIN AIR : cet organisme aide essentiellement les familles économiquement défavorisées

Tel 01 44 95 81 20 www.jpa.asso.fr Email: lajpa@jpa.asso.fr



Le Secours catholique multiplie ses actions



CAMP été 2012.



- Séjour du 07 juillet au 20 juillet 2012
- Activités sportives et ludiques ; et Chantiers jeunes
- Hébergement sous tentes
- Séjour à Sainte Anne D'Auray pour les jeunes de 10 à 17 ans

INSCRIPTIONS

Possibilité de partir en camp d'été pour 4 jeunes du secteur : Ile d'Aix, Fouras, Saint Laurent.

La participation de la famille sera calculée selon le quotient familial de la CAF.

Merci de prendre contact avec Madame Gachet Tél : 05 46 84 28 52 (HR)



Association Développement Compétences Ressources et Services
Tél: 05 46 87 32 97—Fax: 05 46 87 19 59
15 rue de la Ferronnerie 17300 ROCHEFORT
Email: rochefort@adcr-services.com



Vous avez besoin d'Aide ponctuellement ou régulièrement ?

En cette période de difficultés économiques, les demandeurs d'emploi rencontrent encore davantage qu'auparavant des problèmes à trouver un travail sur notre territoire.

Une association d'insertion par le travail, ADCR Services, est là pour aider les demandeurs d'emploi et propose de mettre à votre disposition ses salariés dans des domaines aussi divers que les services ménagers, jardinage, bricolage, manutention...

Lorsque vous faites appel à l'ADCR Services, il vous est possible de déduire de vos impôts vos factures à hauteur de 50% (sur emplois familiaux).

Le but de l'association est de remettre les personnes sans emploi en activité selon leur expérience et leurs capacités.

En situation de travail, cette association leur permet de retrouver un rythme de travail, de compléter leurs revenus, de se reconverter ou de confirmer les savoir-faire.

L'association reste l'employeur des personnes qui vous sont adressées. Elle gère l'intégralité des formalités administratives : contrats de travail, déclarations, visites médicales, bulletins de salaires, facturations.

Pour plus de précisions et de renseignements, vous pouvez vous adresser à la MAIRIE de St LAURENT DE LA PRÉE au service du C.C.A.S. au 05 46 84 00 35

AEM

Aide à la personne, et maintien à domicile

Commune de Saint Laurent de la Prée



Les services à domicile de l'association AEM sont présents sur la commune de Saint Laurent de la Prée depuis plus de 3 ans, et servent de nombreux administrés afin de leur venir en aide pour tous les actes de la vie quotidienne, après une hospitalisation...

Les services de l'AEM labellisés **NF services**, sont organisés au bénéfice des personnes âgées dépendantes, des familles, des personnes handicapées, de toute personne désireuse de services à son domicile, pour les seconder au quotidien par du personnel qualifié pour le ménage, le repassage, les courses, l'aide à la préparation des repas, etc.

L'AEM intervient également pour aider les familles dans le cadre de la garde d'enfants de moins de 3 ans.

L'AEM est conventionnée avec de nombreuses caisses de retraite, la CAF, les mutuelles, de nombreux émetteurs de titres CESU (délivrés par des mutuelles, caisses de retraite complémentaires, des comités d'entreprise). L'association est aussi autorisée pour intervenir auprès des personnes bénéficiant de l'aide dans le cadre de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), la PCH (Prestation Compensatrice Handicapée).

Laure CATALDI, responsable secteur, évaluera à votre domicile avec vous vos besoins, les possibilités de financement, et organisera avec vous l'aide, en veillant notamment à ce que les temps de présence des personnels qualifiés, l'aide nécessaire soient bien répartis et au plus près de vos besoins.

Pour tous renseignements ou démarches, vous pouvez joindre l'AEM au 05 46 50 71 71

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VOUS AIDE POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT

Les élus de la communauté d'agglomération du Pays rochefortais, l'Etat et l'Anah ont décidé de s'impliquer en faveur de l'habitat en mettant en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour une durée de 2 ans. Notre commune fait partie du périmètre d'intervention.

L'association PACT de Charente Maritime a été choisie par les élus pour animer ce dispositif d'aides financières.

Donc, si vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement et que vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, le PACT vous informera des financements possibles et pourra vous accompagner gratuitement dans vos démarches si votre projet est éligible.

Pour tout renseignement : Permanences sur rendez-vous le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30 dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais:

Parc des fourriers 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort

Pour prendre RDV auprès du PACT: 110, grande rue 17180 PERIGNY

LES SENIORS AU VOLANT

Il reste encore quelques places pour le stage de prévention routière, Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la Mairie, aux heures d'ouvertures Tél : 05.46.84.00.35

Merci de communiquer l'information autour de vous !!! Afin que le stage soit organisé dès la rentrée de septembre - octobre 2012.

Voyage à la découverte des Écritures

Atelier ludique et éducatif
pour Enfants (8 – 14 ans)

Marlène Chassin

Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales.

Atelier Cunéiforme



Atelier Moyen Age

abcdefghijklm
nopqrstuvwxyz



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A côté de la Mairie (sous le préau)

Mardi / Jeudi : 14h30 à 17h

Mercredi : 14h à 16h

La bibliothèque est ouverte jusqu'au jeudi 12 juillet.

Fermeture du mardi 17 juillet inclus au jeudi 30 août.

Réouverture : mardi 4 septembre

L'association PARENTHESSES remercie

Mr Robert Michel, maitre calligraphe,

pour ses ateliers d'écritures.

Un moment magique

pour tous les enfants !



NOUVEAU

Ouverture

automatique de

la porte du cimetière

de 7h00 à 21h00.



ATTENTION !
il sera impossible
de sortir du
cimetière après
21h00.

DELIBERATIONS**1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Les résultats de l'année 2011 sont les suivants :

Investissement :	- Dépenses à 470.755,68 €
	- Recettes à 168.449,10 €
Fonctionnement :	- Dépenses à 1.040.955,32 €
	- Recettes à 1.293.884,03 €

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les chiffres présentés par la trésorerie de Rochefort sont identiques à ceux du compte administratif et sont approuvés à l'unanimité.

3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2012

- Fest'En Herbe :	1.750,00 €
- Entente Cycliste Fouras/St Laurent:	450,00 €
- Association des Parents d'élèves :	300,00 €
- Fouras Olympic Club Football :	1144,00 €
- Association Modern'Jazz :	819,00 €
- Aïkido Fouras/St Laurent	65,00 €
- Association golf du Pays Rochefortais :	182,00 €
- Association les poissons volleyants :	300,00 €
- Foulées Nordiques :	300,00 €

4 – BUDGET ECOLE

Le Conseil Municipal, après examen et discussion, décide, à l'unanimité, du budget qui sera alloué à l'école pour l'année 2012, à savoir :

- 30 € par élèves inscrits à la rentrée 2011, soit 185 enfants,
- 350 € par classe,
- 380 € pour la B.C.D.,
- 230 € pour le projet écoles,
- 180 € pour l'administratif + B.O.,
- 100 € pour le réseau d'aide,
- 500 € pour les feuilles (photocopies) + contrat de 75200 copies.

Le spectacle du goûter de Noël sera réglé par la commune à concurrence de 300 €. Un budget de 3.000 € est accordé pour les sorties scolaires plus la sortie piscine.

5 – VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2012

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre du taux des taxes pour 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 contre, décide de modifier les taux des taxes pour 2012, soit :

- Taxe d'habitation :	13,75 %
- Foncier bâti :	17,75 %
- Foncier non bâti :	46,25 %.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Olivier COCHE-DEQUEANT informe les élus d'un futur échange avec les élus de la commune de La Bâthie.

Conseil du 11 avril 2012

DELIBERATIONS

1 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, les chiffres du Budget Primitif 2012.

Fonctionnement :

--- Dépenses à 1.198.940 €

--- Recettes à 1.198.940 €

Investissement :

--- Dépenses à 321.921 €

--- Recettes à 321.921 €

Approbation à l'unanimité

2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni en Assemblée Extraordinaire le 7 mars 2012, de modifier ses statuts afin :

1) – de prendre en compte les observations de la Chambre régionale des Comptes qui portent notamment sur :

- * une définition plus précise des compétences exercées,
- * la disparité des situations juridiques quant à la propriété des ouvrages,
- * l'activité accessoire « vente d'eau »,
- * la reprise de compétence,
- * l'admission et le retrait.

2) – de prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur depuis l'adoption des statuts actuellement en vigueur.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat des Eaux ainsi que le projet de statuts. Cette nouvelle rédaction permet de :

- * mettre en cohérence les statuts et les pratiques dans le respect du Code Général des Collectivités territoriales,
- * mettre les statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur,
- * préserver la solidarité qui conduit à une redevance unique pour les collectivités adhérentes,
- * garantir une participation des adhérents à la prise de décision sur leur territoire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat des Eaux.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU FRIL POUR L'ECOLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU FRIL POUR L'ECOLE POUR LA REFECTION TOTALE DES TOITURES DES BÂTIMENTS ANCIENS

5 – DEMANDE DE SUBVENTION DGE POUR L'ECOLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR

6 – DEMANDE DE SUBVENTION DGE POUR L'ECOLE POUR LA REFECTION TOTALE DES TOITURES DES BÂTIMENTS ANCIENS

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ECOLE POUR LA REFECTION TOTALE DES TOITURES DES BÂTIMENTS ANCIENS

Pour le projet d'aménagement de la cour de l'école primaire et compte tenu de la vétusté des toitures de l'école communale, et suite aux nombreuses interventions pour fuites, Monsieur le Maire propose la réfection totale des toitures des bâtiments anciens. Des demandes de subvention au FRIL (Fond Régional d'Intervention Locale), à la DGE (Dotation Global d'Equipement) et au Conseil Général, peuvent être demandées après délibération du conseil municipal. Les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité, de procéder à ces demandes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférent.

8 – AUGEMENTATION DU TARIFS DES CONCESSION DANS LE CIMETIERE

Après réaménagement du cimetière et reprise des tombes abandonnées, Monsieur le Maire propose l'augmentation des tarifs des concessions à compter du 15 avril 2012, à savoir :

--- 15 ans à 150 euros,

--- 30 ans à 210 euros,

--- 50 ans à 420 euros. Accord à l'unanimité.

9 – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux le renouvellement de ligne de trésorerie pour le même montant que l'année 2011, à savoir 200.000 €. Accord à l'unanimité du conseil municipal sur le principe du renouvellement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

--- M. BOUTIRON fait part de l'état d'avancement des travaux entrepris dans le cadre de la réfection du marais. La réfection de l'écluse du Fort La Pointe reste à réaliser. Une étude est en cours.

--- M. REPAIN fait part de son indignation en ce qui concerne la limitation envisagée des dépôts à la déchetterie ; ce qui risque d'engendrer des dépôts sauvages. D'accord pour un accès plus contrôlé par carte, il envisage de sensibiliser les utilisateurs pour s'opposer à cette limitation.

Conseil du 22 mai 2012

DELIBERATIONS

1 – PROJET DE PERIMETRE DE FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS ROCHE-FORTAIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-CHARENTE

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT), modifiée par la loi n°2012-281 du 29 février 2012, a prévu un dispositif permettant au Préfet, de proposer des projets de création, de modification de périmètre ou de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'arrêté préfectoral n°12-826 DRCTE-BE du 03 avril 2012 fixe la liste des communes concernées par un projet de périmètre de fusion entre la Communauté de communes du Sud-Charente et la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, hors la commune d'Yves qui devrait rejoindre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), lors de sa réunion du 15 mars dernier, a émis un avis favorable sur ce projet de fusion.

Conformément à l'article 60-11 de la loi RCT, le projet de périmètre est soumis pour avis aux conseils communautaires des EPCI appelés à fusionner et aux conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre, qui ont 3 mois pour se prononcer à compter de la réception de la notification préfectorale. A défaut de décision dans le délai susvisé, celle-ci sera réputée favorable.

La majorité requise pour la prise de l'arrêté de fusion est de la moitié aux moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale, la majorité doit comporter l'accord de la commune ayant la population la plus nombreuse dès lors qu'elle représente le tiers de la population totale.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, émettent un avis favorable au périmètre de fusion fixé par l'arrêté préfectoral n°12-826 du 03 avril 2012.

2 – FONDS DE CONCOURS 2012 AU PROFIT DES COMMUNES

Comme l'année précédente, et conformément à la loi du 13 juillet 2004, il est proposé le versement de fonds de concours aux communes sur leurs dépenses d'équipement en section d'investissement, de gros entretien de leur voirie communale, ou de numérisation de leur PLU.

1) – Montant des fonds de concours

Le total des fonds de concours versé en 2012 par la CAPR sera d'un maximum de 255 987 €, chaque commune pourra

Communes	Fonds	Communes	Fonds	Communes	Fonds
Ile d'Aix	6487 €	Fouras	3775 €	Muron	9512 €
Breuil Magné	5239 €	Loire les Marais	6649 €	Port des Barques	8318 €
Cabariot	7513 €	Lussant	7204 €	Rochefort	133071 €
Echillais	3220 €	Moragne	6604 €	St Agnant	9312 €
St Coutand	6329 €	St Hippolyte	8628 €	Tonnay-Charente	16416 €
St Laurent	5548 €	Vergeroux	6730 €		

percevoir un maximum de fonds de concours d'un montant de :

2) – Versement des fonds de concours

Les fonds de concours seront versés par la CAPR sur demande des communes au vu d'un état récapitulatif des dépenses. Cet état devra faire apparaître un total de dépenses au minimum du double du fonds d' » concours à verser.

L'état de dépenses pourra être soit un récapitulatif :

- de factures externes et visé par le comptable public.
- de valorisation des travaux effectués en interne par les services communaux et visé par le Maire.

Afin de permettre un paiement par la CAPR avant le 15 décembre 2012, il est souhaitable que les demandes des communes parviennent à cette dernière avant le 30 octobre 2012.

Toute somme non demandée dans les temps par les communes ne sera pas reportée en 2013 et ne sera donc pas versée par la CAPR à la commune retardataire. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

3 – PARTICIPATION COMMUNALE POUR RECONSTRUCTION D'UNE ECLUSE

Pour le projet de reconstruction d'une écluse dans le marais de Fouras, les travaux nécessaires à cette réfection seront pris en charges par le syndicat de dit marais. Le président de ce syndicat demande une participation aux communes de St Laurent de la Prée et de Fouras, ces deux communes évacuant leurs eaux pluviales par cette écluse.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une somme de 3000 euros pour cette reconstruction, qui sera versée au syndicat à réception des travaux.

4 – CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Suite à la mise en place de l'assainissement collectif sur le territoire communal, il convient de rétrocéder au syndicat des eaux la parcelle sur laquelle est installé un poste de refoulement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la cession de la parcelle C n°3055 pour 0 a 20 ca dont les frais d'actes nécessaires à la transaction seront à la charge de l'acquéreur.

5 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Suite à la consultation, il convient maintenant de choisir l'entreprise qui effectuera l'aménagement de la cour de l'école primaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise PCV collectivités pour un montant HT de 27.283 euros soit 32.630,47 euros TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, opération 9701.

QUESTIONS DIVERSES

--- Point sur les travaux en cours :

- remise en état du ponton flottant sur la Charente ;
- création d'un chemin piétonnier le long de la route des Coudrées ;
- fermeture de la porte du cimetière la nuit afin d'éviter les dégradations ;
- création d'un WC handicapés sous le préau à côté de la mairie ;
- changement d'une porte dans un atelier communal.

--- Monsieur Eric BONVALLET informe le Conseil Municipal d'un éventuel agrandissement du domaine des Charmilles.

INFOS

Au nom de la municipalité, je tiens à remercier pour **le fleurissement, l'entretien et la mise en valeur du domaine public devant leur propriété:**

- Mr et Mme Gris rue du Grand Four
- Mr et Mme Netick rue du Grand Four
- Mr et Mme Mercier route de la Cabane de l'Est
- Mr et Mme Ozange rue du Souvenir Français
- Mr et Mme Lemerrier chemin des Gagneries
- Mr et Mme Auzenat chemin des Gagneries

Daniel Lostetter. Adjoint voirie.



La St Laurentaise **Christelle Fichtelscherer**, a été sacrée **vice-championne de France de cuisine à la «plancha»**

dans la finale du 8 mai dernier à Paris.

Elle avait déjà remporté le championnat régional de la discipline, le 16 avril à Angoulême. Une cuisinière très organisée, capable de planifier des envois une bonne heure avant. Cette organisation avait déjà fait forte impression dès les quarts de finale. La Plancha de Christelle pouvait recevoir quatre ou cinq cuissons parallèles, sans qu'aucune tension apparaisse. Son secret : emprunter à d'autres types de cuisine des tours de main qu'on ne pensait pas applicables à la Plancha.

Christelle a laissé son métier d'infirmière après la naissance de son troisième enfant. *« Désormais, je fais passer ma passion de la cuisine avant tout le reste, lance le cordon-bleu qui poursuit : « Je n'ouvrirai pas un restaurant par peur du répétitif. Je serai chef à domicile, sur commande, pour des anniversaires, des soirées et toutes réceptions qui réclament une restauration de qualité ».* FELICITATIONS CHRISTELLE !

Ecoles: RENTREE SCOLAIRE 2012

Pour les parents concernés, vous devez préinscrire vos enfants nés en 2009 et 2010 le plus tôt possible en mairie. Il est impératif que le jour de la rentrée, tous les enfants soient présents, un comptage étant effectué par l'inspection d'académie pour en contrôler le nombre.

Ceci dans le but de préserver le nombre de classes à la rentrée.

AGENDA

JUILLET



Vendredi 13 2ème RELAIS DE LA PREE 2 x 7 kms

Descriptif de la course : Relais de 2x7 km, chaque concurrent fera 2 boucles de 3,5 km (route et chemin). Passage du relais dans la zone prévue à cet effet (chouchou). Km indiqué (1 à 7)

Participants : Epreuve ouverte à tous, nés en 1996 et avant. Possibilité équipe mixte, masculine et féminine. LIMITE A 150 EQUIPES

Départ : 19H00 parking INRA à St Pierre, arrivée au même endroit

Ravitaillement / Epongeage : au Km 2 et 5,5 puis ravitaillement final à l'arrivée

Accueil : vestiaires, douches et sanitaires à disposition des coureurs et retrait des dossards au stade de football à 50 m du départ de la course.

Assurance : responsabilité civile de l'organisateur souscrite auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence ; Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions : par correspondance jusqu'au 9 Juillet. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, aucune inscription téléphonique. Montant: 12 euros par équipe par courrier, 14 euros après le 9 Juillet. Retrait des dossards à partir de 17h00 (prévoir 4 épingles par dossard) ORGANISATION : LES POISSONS VOLLEYANTS

Renseignements : 05.46.82.29.39 ou 06.01.76.98.28 Mail : epiphanie17450@yahoo.fr

Récompenses : Lot à chaque équipe inscrite, à l'arrivée contre remise du dossard une boisson et galette Charentaise.

Remise des prix : 20h30 au stade de football, coupes ou trophées aux 3 premières (masculines, féminines et mixtes) toutes catégories confondues, puis sans cumul la première équipe masculine, féminine et mixte (les 2 coureurs devront être de la même catégorie d'âge) V3/V4, V1/V 2, Sénior, Espoir, Junior et cadet

Rappel catégories : V3/V4 né en 1952 et avant, V2/V1 né de 1953 à 1972, Sénior né de 1973 à 1989, Espoir né de 1990 à 1992, Junior né en 1993 et 1994, Cadet né en 1995 et 1996

Vendredi 13 SARDINADE à partir de 19h30 organisée par l'association "Roul' Benezzz" sous tivolis, sur le skate parc derrière la salle polyvalente.

Menu : kir, moules et sardines, pomme de terre, dessert, verre de vin blanc ou rosé, menu enfant.

Réservation possible : - Samedi 7 juillet de 10h00 à 12h00 - Lundi 9 juillet de 18h00 à 20h00.

Permanences sous le préau de la mairie.

21h00 BAL POPULAIRE et FEU D'ARTIFICE organisés par la Municipalité

Jeudi 14 STRUCTURES GONFLABLES à 15h00 sur la **Place de l'église**. Jeux mis gratuitement à disposition par le parc de loisirs YAKA JOUER. Tobogan gonflable, karting à pédale, jeux en bois, quilles géantes.

17h00 CASSE CROÛTE TRADITIONNEL offert par la Municipalité sur la **Place de l'église** (legs Tessier).

AOÛT

Vendredi 10 à partir de 17h30

Randonnée de la St Laurent

« Du fleuve à l'océan »

Vous aurez tout à gagner, évidemment le plaisir de marcher ensemble (environ 12 km) de respirer les senteurs du soir, de découvrir à travers un parcours balisé une nature très variée (terres de marais, plages, le bord de la Charente), d'admirer un superbe panorama avec le soleil couchant et peut-être un lot à gagner à la tombola qui sera tiré pendant la randonnée. Les départs auront lieu entre 17h30 et 19h00 à la mairie. Il sera remis à chaque participant une carte individuelle numérotée de pointage à présenter à chaque stand. Renseignements : 05 46 84 81 31 et 05 46 84 69 95

3^{ème} RANDONNÉE de la St Laurent

Semi-nocturne avec repas par étapes !

Une co-organisation de l'association LAU'RANDO, du Comité départemental de randonnée pédestre de la Charente Maritime, avec la participation des communes de Saint Laurent de la Prée et Fouras-Les-Bains.

ATTENTION: Nombre des inscriptions limité.

Bulletin d'engagement à envoyer avant le samedi 4 Août 2012 18h00 inclus .

LAU'RANDO
SAINT LAURENT DE LA PRÉE

FFRandonnée
Association affiliée



FFRandonnée
les chemins, une niche personnelle
Comité départemental
Charente-Maritime

SEPTEMBRE

FESTIVAL FEST'EN HERBE

28,29, 30 SEPTEMBRE 2012

L'association travaille sur le festival et peut déjà vous présenter le programme du weekend:

Vendredi 28 septembre à 20 h30 :

Concert en église de St Laurent de la Prée.

Samedi 29 septembre à 21h00 :

Humour assuré, soirée théâtrale par le Pied en Coullisse de ST Hyppolite.

Dimanche 30 septembre 2012 :

Toute la journée animations gratuites et ouvertes à tous.

Grand pique nique en musique.

Du marché de produits régionaux aux spectacles de cirque tout sera réussi pour la joie des petits et des grands.

Course de trottinettes ouverte aux enfants nés en 2000, 2001, 2002, 2003.

Le règlement et l'inscription seront à retirer en mairie et au N° 40 route des Coudrées à St Laurent de la Prée



Pose de la première pierre des « SENIORIALES »

INFOS



Mardi 5 juin une cinquantaine de personnes s'est réunie, à Saint-Laurent-de-la-Prée où a eu lieu la cérémonie de pose de la 1ère pierre de la résidence des Senioriales.

Les futurs résidents invités ont répondu présent en grande majorité et n'ont pas hésité à faire plusieurs centaines de kilomètres pour se joindre à l'évènement. Ils étaient très contents de rencontrer les équipes Senioriales, les représentants de la Municipalité, les partenaires techniques du chantier ... et surtout leurs futurs voisins !

Cet évènement a permis à Raymond Minier, Maire de Saint-Laurent-de-la-Prée et Antoine Thomas, Directeur de l'agence Senioriales du Sud-Ouest de souhaiter la bienvenue aux futurs Saint-Laurentais et d'évoquer avec eux les atouts de cette commune paisible et dynamique, proche de la mer, à 5 minutes de Fouras et 30 minutes de La Rochelle. Un beau moment de partage et de convivialité qui s'est terminé autour d'un cocktail organisé sur le site de la future résidence.

Il reste encore quelques logements en vente...

Renseignement auprès de Céline HOORNAERT - 26 Rue de la Halle - 17450 Fouras / Tél : 05.46.83.24.54

L'association Emmanuelle pose la 1ère pierre de l'IMPRO

La Chrysalide et du Foyer Occupationnel la Maisonnée

Vendredi 23 juin, c'est sous un radieux soleil que M. Raymond Minier, Maire de St Laurent de la Prée et Jacques Pairaud, Président de l'Association Emmanuelle ont dévoilé les œuvres qui symboliseront la pose de la 1ère pierre: pour l'IMPRO, une mosaïque et pour le Foyer un triptyque peint représentant le cheminement de l'établissement au cours des dernières années. Ces deux créations ont été réalisées par des personnes accueillies dans ces deux structures.

Radieux aussi étaient les autres - très nombreux - participants de cette cérémonie: parents et futurs résidents qui, en regardant les grues sur le terrain, pouvaient enfin croire au bonheur de s'installer bientôt dans des locaux dignes d'eux et des valeurs prônées par l'Association Emmanuelle, confort, esthétique, adaptation au handicap.



FOOTBALL CLUB FOURAS ST LAURENT



La saison 2011 2012 se termine.

L'équipe 1^{ère} fini en queue de peloton et sera l'année prochaine en 4^{ème} division.

La Réserve fini en tête de peloton et jouera à nouveau en 5^{ème} division.

Les Vétérans finissent en tête de peloton et se sont également bien comportés en coupe.

Toutes les équipes de jeunes ont terminé leur championnat avec brio et toutes ont été récompensées soit par un repas «pizza», un barbecue, des tournois ou sortie au parc de loisirs.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 14 JUIN.

Nouveau bureau :

Présidente: Mme Guignier Sylvie.

Vice Président (Fouras): Alain de « FOURAS PIZZ ».

Vice Président (St Laurent): Couturier Pascal.

Secrétaire: Suun Claude et son Adjoint Collé Fred.

Trésorière : Luché Maité et son Adjoint

Les inscriptions seront faites le 1^{er} mercredi de la rentrée à 14h00 au stade de St Laurent pour les U6, U7, U8, U9, U10 U11 et à 14h00 au stade de Fouras pour les U12 U13 U14 U15.

Pour les U16 U17 U18 et Séniors, les entraîneurs prendront contact avec eux pour une reprise des entraînements vers le début Août. Sinon contactez Mme Guignier

**Un vide grenier sera organisé le Dimanche 9 Septembre 2012 sur le terrain de foot de Saint Laurent.
Les publicités seront faites en temps utile pour les modalités de réservation.**

Pour tous renseignements : Mme Guignier 07 86 18 32 04 Présidente du club Fouras St Laurent.

Stéphane Marchand. Vice président.

Carole et Patrick vous accueillent au bar

« Le zinc de St Pierre »

Tous les jours de 7h00 à 20h30, fermé le mercredi.

Bar avec terrasse, TV, sandwich, tabac, presse.

Epicerie, dépôt de pain.

Salle de billard et jeux.



Camping le Pré Vert ***

C'est un accueil toujours aussi chaleureux qui vous attend en compagnie de Philippe et Graziella, propriétaires depuis avril 2011.

Les travaux de rénovation et d'amélioration entrepris depuis l'automne ont permis la création d'une piscine lagon, un nouveau parking, une nouvelle aire de jeux et un relooking complet du camping.



Concluons par ce proverbe Charentais: *Thieu qu'in chérentais peut pas faire, i zou thiyit-te !*

Ce qu'un charentais ne peut pas faire, il le laisse !

La sagesse saintongeaise.